

Modalités d'accès

Être âgé de 16 à 29 ans et être titulaire d'un diplôme de niveau 4 (baccalauréat ou équivalent).

Délai d'accès

Selon le calendrier scolaire national.

Modalités d'inscription

- Déposer un dossier de candidature au CEFPPA, téléchargeable sur cefppa.eu.
- La candidature sera retenue dans la limite des places disponibles.
- Une liste des entreprises habilitées sera remise aux candidats retenus après examen des dossiers.

Durée

- Formation en alternance et en présentiel Entreprise / Centre de formation.
- 420 heures de formation réparties sur une année.
- Alternance 1 semaine sur 3
- Démarrage de la formation : septembre - octobre.

Tarifs

- **Apprentissage** : formation financée par l'opérateur de compétences selon le référentiel national
- **Alternance hors apprentissage** : possibilité de financement par le CPF et/ou par l'opérateur de compétences.

Accessibilité

Ce programme est accessible aux personnes en situation de handicap.



L'excellence par l'expérience

► Objectifs de la formation

Acquérir les compétences professionnelles de cuisinier suivantes :

- Assurer la production culinaire, sa distribution en mettant en œuvre les techniques spécifiques.
- Respecter les procédures d'hygiène et de sécurité en vigueur.
- Contribuer au bon fonctionnement de l'entreprise et à la satisfaction de la clientèle.

Acquérir les compétences professionnelles de serveur suivantes :

- Organiser des prestations en hôtels, cafés-brasseries, restaurants.
- Accueillir, commercialiser et réaliser des prestations de services en hôtels, cafés-brasseries, restaurants.

► Contenus

- Technologie cuisine ou restaurant, café, hôtel
- Gestion appliquée
- Sciences appliquées
- Langues
- Prévention, Santé, Environnement (PSE)

► Statut

La formation s'effectue dans le cadre d'un contrat d'apprentissage (ou d'un contrat de professionnalisation après 29 ans).

► Lieu de formation

CEFPPA Adrien Zeller
4 rue Eugénie Brazier 67400 Illkirch-Graffenstaden



Certification

CAP CUISINE ou CSHCR
RNCP 38430 ou 38424
Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse
Date d'échéance de l'enregistrement : 31.08.2029
Validation par blocs de compétences : non autorisé

Cuisine ou CS HCR en 1 an

► Rémunération

La formation est rémunérée selon la grille suivante donnée en % du SMIC ou du SMC de la branche.

Âge	Contrat d'apprentissage
16 à 17 ans	35 %
18 à 20 ans	45 %
21 à 25 ans	55 %
26 ans et +	100 %

► Débouchés

Les CAP Cuisine et CS HCR forment aux métiers de serveur ou de cuisinier. Les débouchés sont nombreux, en hôtel ou en restaurant.

► Poursuite de formation

La poursuite de formation se fait dans la branche correspondante cuisine ou service. Plusieurs types de diplômes sont proposés par le CEFPPA : baccalauréat professionnel, brevet professionnel ou certificat de spécialisation.

► Méthodes pédagogiques mobilisées

Le CEFPPA privilégie le Face à Face Pédagogique (FFP), en utilisant les méthodes inductives et démonstratives. L'apprentissage par le numérique est privilégié (plateforme numérique développée en interne chamilo@cefppa, Teams...). À noter : l'utilisation des plateformes numériques est facilitée par la mise à disposition d'ordinateurs portables.

► Modalités d'évaluation de la formation

Les évaluations sont de deux natures :

- des évaluations mises en place à intervalles réguliers, réalisées par les formateurs dans leurs matières respectives, avec des bulletins semestriels ;
- un examen blanc, en milieu d'année terminale, durant une semaine entière, dans les conditions de l'examen, en y appliquant les mêmes coefficients ; il s'agit d'une mise en situation réelle de l'examen avec évaluations objectives (Écrit et Oral).

Le diplôme s'obtient à l'issue d'épreuves terminales organisées par le certificateur.

► La formation en chiffres, édition 2026

CAP Cuisine

- 104 apprentis
- 75% de réussite à l'examen 2026

CAP CS HCR - Commercialisation et Services en Hôtel-Café-Restaurant

- 33 apprentis
- 93.9% de réussite à l'examen 2026

